

Code de conduite

Message du PDG Paul Bay



Chez Ingram Micro, les six Principes de notre succès – Résultats, Courage, Intégrité, Responsabilité, Imagination et Talent – reflètent qui nous sommes et comment nous agissons. L'intégrité est à la base de notre engagement infaillible envers le maintien des normes d'éthique les plus élevées. Le respect des lois et de la réglementation qui régissent notre industrie est une étape critique. Il est encore plus important de faire les choses correctes et de bien les faire, chaque jour. Nos partenaires, nos associés et nos investisseurs n'attendent rien de moins.

Souvent, le droit chemin est évident, mais nous vivons et travaillons dans un monde complexe et parfois les choses sont ambiguës. Ce Code de conduite sert de guide pour gérer notre entreprise de façon éthique, prendre de bonnes décisions, faire entendre notre voix et poser des questions sans peur de représailles lorsqu'une pratique ou une conduite des affaires nous préoccupe. Ce sont les comportements qui propulsent notre succès et nous permettent de mieux servir nos clients et nos fournisseurs partenaires.

Bien que le Code traite des politiques de conformité d'Ingram Micro, il n'est pas conçu pour adresser directement chaque situation à laquelle vous pourriez être confronté dans votre travail. C'est pourquoi vous devriez toujours faire preuve de discernement et demander conseil à votre superviseur, aux ressources humaines ou au service juridique lorsque cela est nécessaire.

L'adoption de nos principes, et de ce Code en tant que fondement de notre programme de conformité, fait partie de l'engagement que nous prenons tous envers Ingram Micro et les uns envers les autres. Omettre de le faire vous expose, vous-même ainsi que vos collègues et Ingram Micro, à des risques. Jouons donc chacun notre rôle pour vivre et travailler selon ce Code et les normes d'éthique sur lesquelles il est basé.

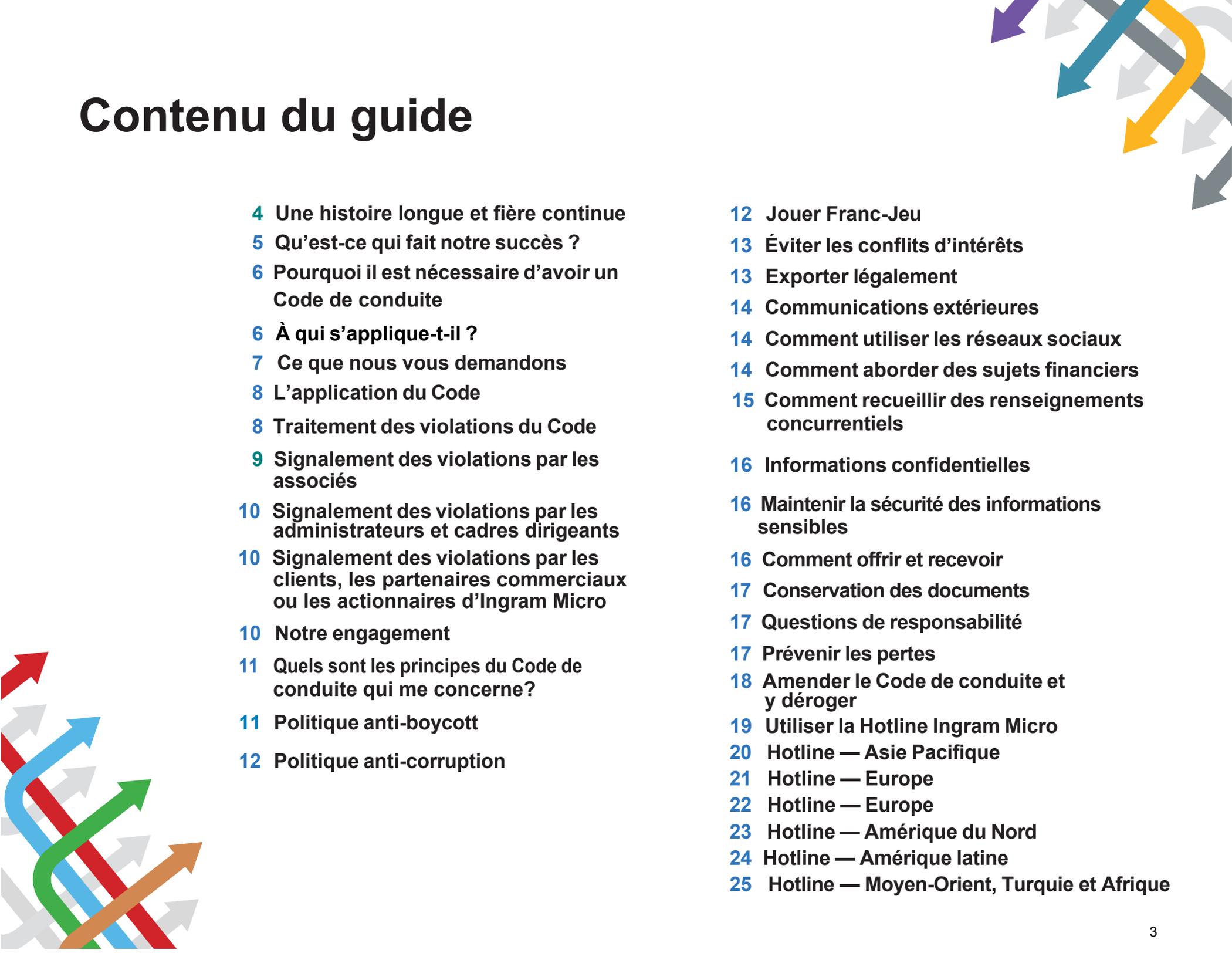
Merci !

Cordialement,

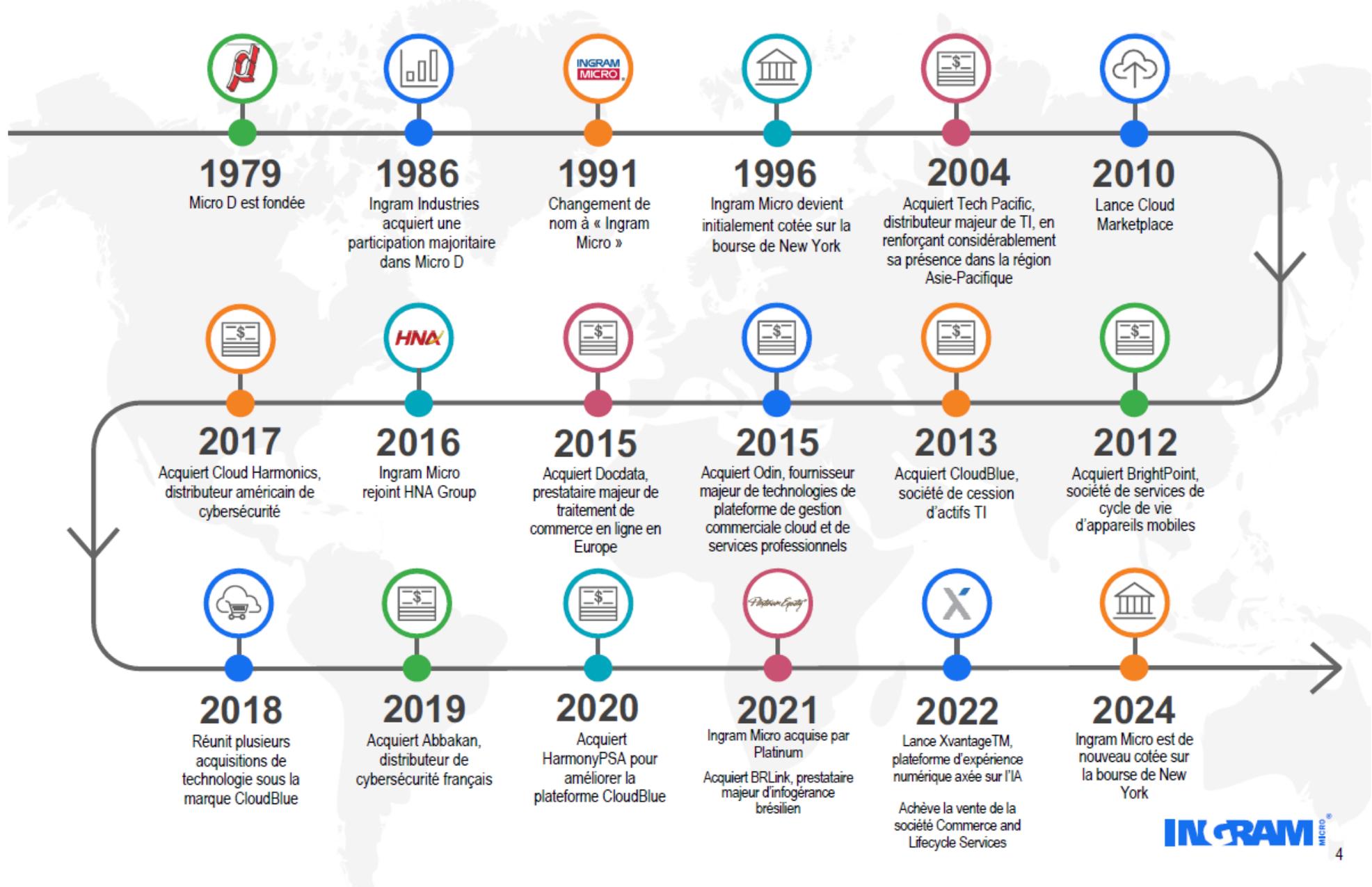
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bay', written in a cursive style.

Paul Bay
Président-Directeur
Général Ingram Micro
Holding
Corporation

Contenu du guide

- 
- 4** Une histoire longue et fière continue
 - 5** Qu'est-ce qui fait notre succès ?
 - 6** Pourquoi il est nécessaire d'avoir un Code de conduite
 - 6** À qui s'applique-t-il ?
 - 7** Ce que nous vous demandons
 - 8** L'application du Code
 - 8** Traitement des violations du Code
 - 9** Signalement des violations par les associés
 - 10** Signalement des violations par les administrateurs et cadres dirigeants
 - 10** Signalement des violations par les clients, les partenaires commerciaux ou les actionnaires d'Ingram Micro
 - 10** Notre engagement
 - 11** Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne ?
 - 11** Politique anti-boycott
 - 12** Politique anti-corruption
 - 12** Jouer Franc-Jeu
 - 13** Éviter les conflits d'intérêts
 - 13** Exporter légalement
 - 14** Communications extérieures
 - 14** Comment utiliser les réseaux sociaux
 - 14** Comment aborder des sujets financiers
 - 15** Comment recueillir des renseignements concurrentiels
 - 16** Informations confidentielles
 - 16** Maintenir la sécurité des informations sensibles
 - 16** Comment offrir et recevoir
 - 17** Conservation des documents
 - 17** Questions de responsabilité
 - 17** Prévenir les pertes
 - 18** Amender le Code de conduite et y déroger
 - 19** Utiliser la Hotline Ingram Micro
 - 20** Hotline — Asie Pacifique
 - 21** Hotline — Europe
 - 22** Hotline — Europe
 - 23** Hotline — Amérique du Nord
 - 24** Hotline — Amérique latine
 - 25** Hotline — Moyen-Orient, Turquie et Afrique

Ingram Micro: Une histoire longue et fière continue



Qu'est-ce qui fait notre succès ?

Notre attachement à un ensemble de principes communs nous unit et nous guide vers de meilleures décisions et comportements, nous permettant de nous concentrer sur le succès de nos partenaires commerciaux et associés.



Résultats

Offrir des résultats fructueux et une expérience supérieure pour tous, à chaque fois, est important pour nos partenaires commerciaux, nous-mêmes et nos équipes.

Intégrité

Nous incarnons les standards éthiques les plus élevés, guidés par l'honnêteté, l'équité et la dignité dans chaque action que nous entreprenons, partout, à chaque fois, avec tout le monde.

Imagination

La créativité, l'agilité et l'ingéniosité renforcent un esprit d'entreprise compétitif. Il n'y a pas de substitut aux actions tournées vers l'avenir et au désir de faire plus.

Talent

Nos employés et leurs divers talents nous définissent. Nous nous engageons à favoriser l'apprentissage, la collaboration, la transparence et l'innovation. Attirer, inspirer, fidéliser et célébrer nos meilleurs individus est le fondement de notre succès.

Responsabilité

Nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons. Nous sommes responsables de nos actions individuelles et collectives, respectons nos engagements clients et financiers et reconnaissons nos responsabilités sociales, communautaires et environnementales.

Courage

Accepter le changement et prendre des décisions difficiles offrent de meilleurs résultats à nos clients, fournisseurs et associés. Nous n'avons pas peur d'expérimenter ou de faire ce qui est juste.



? Dois-je le signaler ?

Je suis au courant d'un manquement à l'éthique dans mon service, mais j'ai peur de le signaler. Je crains de subir des représailles de la part de mon superviseur ou de mes collègues, si je le fais. Que dois-je faire ?

Exprimez-vous !

La politique d'Ingram Micro vous protège contre toutes représailles, mesures disciplinaires ou conséquences négatives sur votre emploi si, en toute bonne foi, vous signalez une suspicion de violation aux règles légales et éthiques ou de conflit d'intérêts, que cette suspicion s'avère être valide ou non.

Pourquoi il est nécessaire d'avoir un Code de conduite

L'établissement d'attentes comportementales est important pour toute communauté, et en particulier sur le lieu de travail où le succès de notre entreprise dépend de la performance de chaque associé. Savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, crée une image claire de la façon dont nous devons nous conduire pour réussir. Cela crée également un sens des valeurs : pour nous-mêmes, nos collaborateurs et notre entreprise. Ce Code de conduite est destiné à permettre d'établir cette valeur chez chaque associé et à les aider à comprendre que le travail qu'ils accomplissent, a une valeur intrinsèque qui transcende les emplois, les marchés et l'entreprise Ingram Micro elle-même

À qui s'applique-t-il ?

À tout le monde. Cela signifie que tous les employés d'Ingram Micro dans le monde, y compris les cadres dirigeants et le Conseil d'Administration, sont tenus de respecter notre Code de conduite. Les sous-traitants et les tiers y sont également tenus. Nous avons pour objectif que toute personne travaillant avec ou pour Ingram Micro partage et démontre son engagement envers l'intégrité, l'honnêteté et l'équité. Tous les jours.

Ce Code de conduite a été adopté par le Conseil d'Administration d'Ingram Micro le 3 mars 2003 et a été révisé les 24 août 2005, 7 novembre 2007, 29 novembre 2011, 6 mars 2012, 21 juin 2012, 18 septembre 2012, 10 octobre 2012, 10 mars 2015, 26 janvier 2017, 23 juillet 2020, 12 janvier 2022 et le 25 octobre 2024.

Ce que nous vous demandons

L'objectif de ce Code de conduite et [des politiques associées](#) est de fournir des conseils afin que chacun de nous agisse de manière éthique et équitable. Pour ce faire, nous vous demandons d'adhérer au Code et de signaler tout problème juridique ou éthique dont vous êtes témoin. Nous comprenons que signaler des problèmes peut parfois être gênant, mais c'est la bonne chose à faire.

Cacher les problèmes n'aidera personne et ne fera qu'aggraver les choses. Vous ne devriez pas non plus avoir peur de vous exprimer. C'est ce qu'Ingram Micro attend de vous ! Il s'agit de la « Sunshine Rule », car elle met en lumière les violations potentielles

afin de les corriger. Ingram Micro a également une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les représailles. Vous ne serez donc pas pénalisé pour avoir exprimé des préoccupations de bonne foi.

En cas de questions ou de doutes concernant le Code de conduite ou une [politique d'Ingram Micro](#), contactez votre responsable, un associé des Ressources Humaines ou notre Département Juridique. Si cela vous met mal à l'aise, vous pouvez toujours contacter la [Hotline Ingram Micro](#). N'oubliez pas que l'ignorance n'est pas une excuse pour violer le Code ou la politique de l'entreprise et que personne n'a le pouvoir de vous forcer à les violer.

? Je suis confus au sujet des représailles.

Que sont les représailles et comment les reconnaître ?

Les représailles peuvent prendre de nombreuses formes, mais quelle que soit leur forme, elles auront toujours un impact négatif sur vous et votre carrière. Vous pouvez subir des représailles en réponse au signalement d'une violation présumée aux règles légales et éthiques ou d'un conflit d'intérêts potentiel. Si vous pensez avoir été la cible de représailles, ou si vous êtes témoin de représailles contre un collègue, informez-en immédiatement l'entreprise via l'un des canaux décrits ici.



L'application du Code

Sous le contrôle du Comité d'Audit du Conseil d'Administration, le Directeur Juridique d'Ingram Micro est chargé d'appliquer et d'interpréter toutes les politiques de l'entreprise, y compris le Code de conduite, et de fournir des conseils appropriés.

Traitement des violations du Code

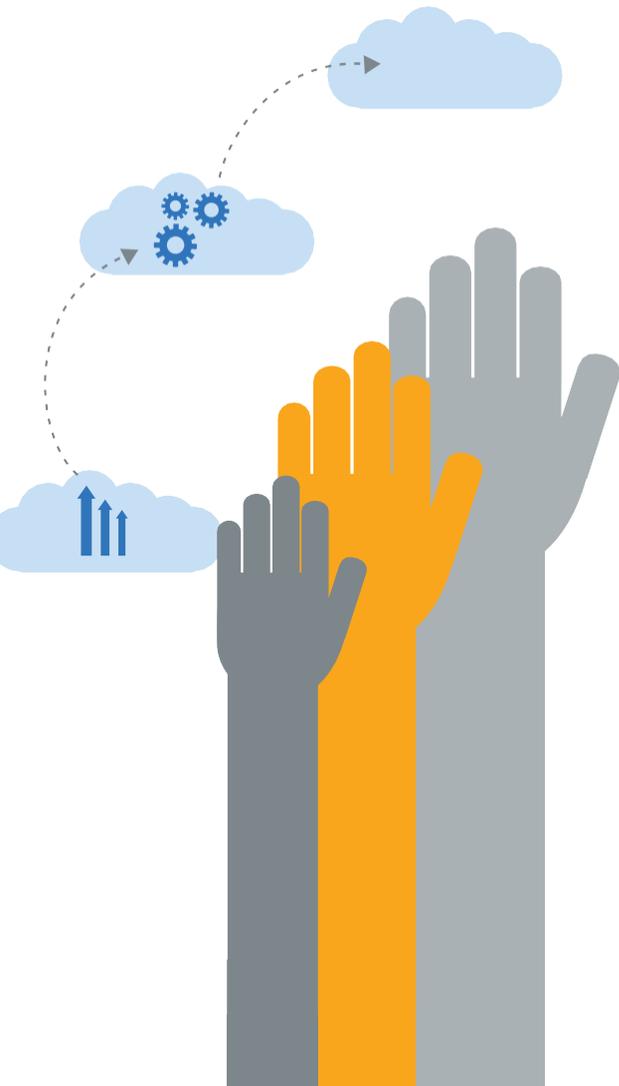
La violation du Code de conduite ou de la politique de l'entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement. Les mesures disciplinaires peuvent prendre différentes formes :

-  **Avertissement verbal**
-  **Avertissement écrit**
-  **Plan d'amélioration des performances**
-  **Recouvrement de la paie**
-  **Suspension**
-  **Rétrogradation**
-  **Licenciement**

Comment va être traité le problème que j'ai signalé via la hotline d'Ingram Micro ?

J'ai suivi la « Sunshine Rule » et signalé une violation présumée par le biais de la hotline d'Ingram Micro, mais je n'ai jamais eu de retour.

Tous les problèmes signalés via la hotline sont étudiés par le service de la conformité et signalés au Conseil d'Administration d'Ingram Micro. Cependant, veuillez noter que pour des raisons de confidentialité et de vie privée, notre capacité à partager avec vous les résultats de notre enquête peut être restreinte. Vous pouvez toujours vérifier le statut de votre signalement via la hotline en cliquant sur « Suivi d'une préoccupation ou d'une question » [ici](#).



Signalement des violations par les associés

Si vous êtes témoin d'une violation du Code de conduite (ou d'une violation de toute autre [politique de l'entreprise](#)) ou si vous souhaitez signaler un conflit d'intérêts potentiel, contactez immédiatement votre superviseur. En cas d'indisponibilité, vous pouvez également contacter :

 **Les Ressources Humaines**

 **Le Directeur de la conformité**

 **Le Département Juridique**

 **Le Directeur Juridique**

 **Votre Responsable régional de la conformité**

Si vous préférez effectuer votre signalement de manière anonyme, contactez la [Hotline d'Ingram Micro](#).

Le Code s'applique-t-il à CELA ?

Je ne sais pas si le Code de conduite s'applique à une certaine situation dans laquelle je me trouve. Que dois-je faire ? Le Code de conduite n'a pas été conçu pour anticiper toutes les situations pouvant survenir sur le lieu de travail. Si vous n'êtes pas certain que le Code de conduite s'applique à votre situation particulière, vous avez quelques options. Vous pouvez contacter votre Responsable Régional de la conformité, le Directeur de la conformité, le département des Ressources Humaines ou Juridique. Vous pouvez également utiliser la [Hotline d'Ingram Micro](#), quelqu'un se fera un plaisir de répondre à votre question au mieux de ses capacités.



Signalement des violations par les administrateurs et cadres dirigeants

Les cadres dirigeants ou administrateurs qui soupçonnent une violation du Code de conduite ou de la politique de l'entreprise ou qui doivent divulguer un conflit d'intérêts potentiel doivent contacter le Directeur Juridique qui, à son tour, en informera le Comité d'Audit.

Si le conflit d'intérêts potentiel divulgué ou la violation présumée du Code de conduite ou de la politique impliquent le Directeur Juridique, contactez directement le Comité d'Audit.

Signalement des violations par les clients, les partenaires commerciaux ou les parties prenantes d'Ingram Micro

Vous pouvez signaler tout problème juridique ou éthique que vous rencontrez ou poser des questions en contactant la hotline d'Ingram Micro. De nombreux liens de ce Code de conduite fonctionnent seulement pour les associés qui ont un compte Ingram Micro actif, mais nous serons heureux de vous aider si vous avez des questions. Si vous souhaitez en savoir plus au sujet de nos politiques internes et nos ressources, veuillez envoyer un e-mail à ingrammicro.compliance@ingrammicro.com.

Notre engagement

Peu importe qui vous êtes et la façon dont vous choisissez de partager votre préoccupation ou de signaler des violations, à condition que ce soit de bonne foi, nous nous engageons à traiter votre demande rapidement et de manière juste.

? Est-ce légal ?

Un revendeur nous a apporté une transaction de 2 millions de dollars (USD) pour fournir des licences logicielles à un département de police. Le revendeur nous a alors demandé de négocier avec le vendeur de logiciel une marge supplémentaire en argumentant que leurs coûts d'activité de pré-vente sont supérieurs à ceux prévus initialement. Que dois-je faire ?

Vous devez immédiatement signaler cette situation (et toute situation similaire) à notre Département Juridique. Cela pourrait constituer un acte de corruption et doit faire l'objet d'une enquête plus approfondie avant que la vente puisse être autorisée. Souvenez-vous que la corruption directe ET indirecte sont illégales. Tous les associés d'Ingram Micro sont tenus de signaler immédiatement toute activité illégale dont ils sont témoins.

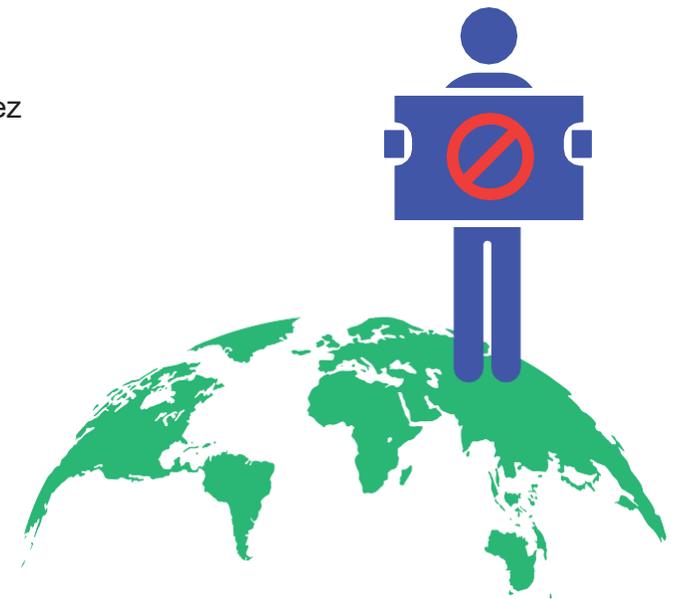
Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne ?

Chez Ingram Micro, nous sommes tous tenus de respecter les standards les plus élevés en matière de comportement éthique et légal, y compris le respect de toutes les lois et règlements des pays dans lesquels nous avons implanté notre activité. Pour vous aider à comprendre vos responsabilités, nous avons développé des politiques spécifiques accessibles sur notre site [Web Global Legal Connect](#). Veuillez les consulter. Elles sont disponibles en 14 langues et peuvent être modifiées ou complétées de temps à autre.

Voici quelques-unes de nos procédures les plus importantes :

Politique anti-boycott

Ingram Micro se conforme aux lois américaines anti-boycott et ne soutient aucun boycott étranger non autorisé. Ceci est conforme à notre politique sur les lois anti-boycott, accessible sur notre site web [Web Global Legal Connect](#).



? J'ai entendu quelque chose de suspect

J'étais à un évènement fournisseur et j'ai entendu un concurrent et le fournisseur discuter de la marge et du coût relatif à une certaine offre. Que dois-je faire ?

Vous devriez leur demander d'arrêter leur discussion ou simplement vous excuser et partir. Ensuite, vous devriez contacter notre Département Juridique pour signaler l'incident. Ce type de discussion pourrait enfreindre la loi anti-monopole et est potentiellement illégal. Si vous êtes témoin d'opérations comme celle-ci concernant les prix, les conditions générales, les marchés, les clients, les profits, les marges ou les propositions commerciales, vous devez le signaler. Sinon, vous pourriez être nommé co-conspirateur dans toute procédure judiciaire qui pourrait survenir.

Quel sont les principes du Code de conduite qui me concerne? (Suite)

Politique anti-corruption

Chez Ingram Micro, nous n'autorisons pas, nous ne fournissons pas, nous ne promettons pas et nous n'offrons pas de fournir de l'argent ou tout article de valeur pour induire quiconque à exercer ses fonctions incorrectement ou influencer ses décisions, indépendamment des lois ou coutumes locales. Dans le même esprit, vous ne pouvez pas demander, convenir de recevoir ou accepter de l'argent ou toute autre contrepartie avec l'intention d'être influencé dans l'exercice de vos fonctions.

Ces comportements constituent un acte de corruption. Ils sont à la fois illégaux et contraires à notre Code de conduite. Alors, ne le faites pas. Peu importe que cela soit fait directement ou via un tiers (fournisseurs, revendeurs ou autre fournisseur de services).

N'oubliez pas non plus que nous avons des règles spécifiques pour la donation à des œuvres caritatives qui peuvent être trouvées dans notre [Politique anti-corruption](#).

Jouer Franc-Jeu

Il est important que nous menions nos activités de manière juste et honnête avec nos clients, fournisseurs et concurrents. C'est pourquoi nous nous conformons à toutes les lois anti-monopole et sur la concurrence en vigueur (par exemple, nous ne fixons ni les prix ni les marges). En cas de doute, contactez le Département Juridique.

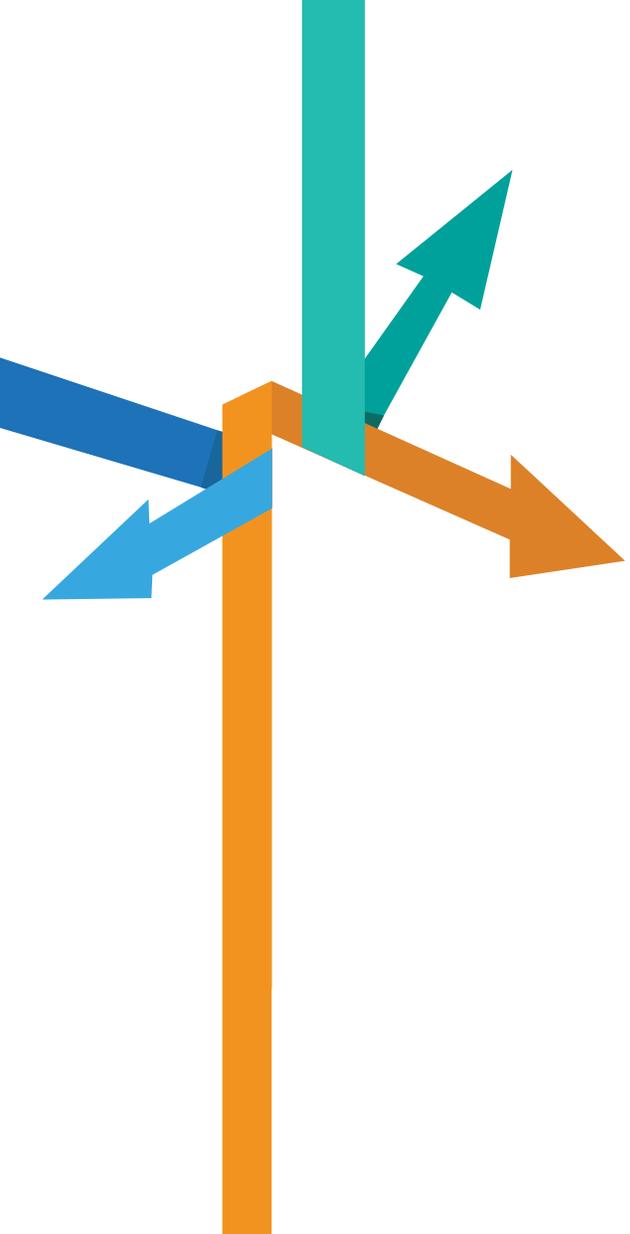


? Puis-je accepter ça ?

Un fournisseur m'a invité à le rejoindre à un événement sportif local où nous regarderons le match tout en évoquant des opportunités d'affaires. On m'a dit que les places coûtaient 250 \$ (USD). Que dois-je faire ?

Cette situation constitue un divertissement d'affaire. Vous pouvez accepter l'invitation. Mais, en cas de doute, vous devez toujours consulter votre superviseur.

Remarque : si un fournisseur vous offre ces mêmes billets sans avoir l'intention de discuter d'affaires ou même de vous accompagner, cela constitue un cadeau que vous devez refuser. Cette somme excède la limite acceptable de notre politique concernant les cadeaux et les divertissements. En ce qui concerne les divertissements ou les cadeaux, nous attendons de vous que vous fassiez preuve de bon sens. L'offre est-elle raisonnable ou excessive? Si vous acceptez une offre comme celle-ci, cela créerait-il l'apparence que le fournisseur a une influence inappropriée sur vous ?



Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne? *(suite)*

Éviter les conflits d'intérêts

Toute situation où des intérêts personnels pourraient affecter vos devoirs professionnels est ce qu'on appelle un conflit d'intérêts. Exemple : un parent vous est subordonné au travail. Votre relation personnelle avec ce parent pourrait compromettre votre comportement professionnel à son égard. Gardez à l'esprit que même la perception d'un conflit d'intérêts peut nuire à votre réputation personnelle. Vous ne devez pas non plus utiliser la propriété d'Ingram Micro (ordinateur, téléphone, bureau, etc.) à votre avantage personnel. Cela inclut l'obtention d'opportunités commerciales personnelles grâce à l'utilisation des propriétés ou des informations de l'entreprise ou de votre position au sein de cette entreprise. Évitez à tout prix ces situations et signalez-les immédiatement à votre responsable ou aux ressources humaines, le cas échéant. Pour plus d'informations, consultez la politique sur les conflits d'intérêts sur notre [site Web Global Legal Connect](#).

Exporter légalement

Nous nous conformons aux lois sur le contrôle des exportations dans tous les pays dans lesquels nous sommes implantés. Cela inclut de ne pas traiter avec les membres mentionnés sur la « Restricted Parties List » et avec certains pays spécifiquement identifiés. La politique correspondante est disponible [ici](#).

Puis-je travailler chez Ingram Micro et m'engager également dans d'autres activités commerciales ?

Vous pouvez conduire des activités d'affaires externes à condition de divulguer ces activités à votre manager et aux ressources humaines, de ne pas enfreindre toute règle de confidentialité ou autres obligations envers Ingram Micro que vous avez accepté de respecter, et du moment que ces activités n'enfreignent pas la politique de conflit d'intérêt ou affectent négativement de toute autre façon Ingram Micro ou votre rendement au travail. Veuillez bien noter que vous ne devez jamais conduire une activité d'affaires quelconque qui fasse concurrence à Ingram Micro ou qui nuise à ses intérêts.

Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne? *(suite)*

Communications externes

Lorsqu'il s'agit d'interagir avec la presse sur des sujets touchant Ingram Micro, seuls certains d'entre nous sont autorisés à le faire. Veuillez contacter le Département des Communications Groupe pour plus d'informations. Nous vous demandons également de ne pas divulguer d'information d'importance non-connue du public, ou au sujet des affaires en cours, notamment avec vos proches ou amis. Ceci ne vous interdit toutefois pas de vous conformer aux lois et règlements en vigueur du pays dans lequel vous travaillez et notamment d'informer les autorités compétentes en cas d'urgence.

Comment utiliser les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont devenus un phénomène culturel. La plupart d'entre nous les utilisons tous les jours pour rester en contact avec tout le monde, y compris nos proches, clients et collègues. Toutefois, nous vous demandons de vous conformer à notre [manuel sur les réseaux sociaux](#) lorsque vous affichez des articles ou des blogs au nom d'Ingram Micro ou au sujet de celle-ci.

Comment aborder des sujets financiers

Toutes les communications publiques sur le rendement financier d'Ingram Micro devraient être émises uniquement par les personnes autorisées et devraient toujours être équitables, exactes, compréhensibles et opportunes dans la mesure du possible.

Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne? *(suite)*

Comment recueillir des renseignements concurrentiels

Faire des recherches sur nos concurrents est un moyen sain de rester informé des tendances de l'industrie et de se mesurer à la concurrence. Cela dit, ne collectez jamais de renseignements concurrentiels d'une manière qui pourrait enfreindre les lois anti-monopole et sur la concurrence. Il est également particulièrement important de ne jamais échanger de renseignements concurrentiels avec nos concurrents. Pour plus d'informations, consultez nos directives en matière de concurrence et nos [Questions/réponses](#) sur notre [site Global Legal Connect](#).

Informations confidentielles

Alors que vous travaillez pour Ingram Micro, vous pouvez être exposé à des informations confidentielles sur notre société ou sur un vendeur, fournisseur ou client coté en bourse avec qui nous faisons des affaires. Il est interdit de négocier, ou de recommander à d'autres personnes de négocier, un titre quelconque basé sur des informations importantes non publiques. Pour plus d'informations, consultez notre politique en matière de délits d'initiés disponible sur notre [site Global Legal Connect](#).



Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne? *(suite)*

Maintenir la sécurité des informations sensibles

Dans notre travail, nous pouvons recevoir des informations confidentielles ou exclusives. On nous confie également des droits de propriété intellectuelle. Une partie de ces informations est la nôtre et d'autres appartiennent à des tiers. Il est de notre responsabilité de les protéger contre toute perte, vol, modification non autorisée ou divulgation non autorisée. Il en va de même pour toutes les données personnelles, car nous collectons, stockons, traitons et transmettons ces données uniquement dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données. Plus d'informations sur le programme de confidentialité et de protection des données sont disponibles [ici](#).

Comment offrir et recevoir

Il n'est jamais acceptable pour vous de solliciter des cadeaux de qui que ce soit. Vous pouvez accepter des invitations, des divertissements ou d'autres attentions de la part de fournisseurs actuels ou potentiels ou en offrir à nos clients tant qu'ils ne sont pas excessifs et respectent la politique de cadeaux et de divertissements (qui varie en fonction de votre région et est disponible sur notre [site Web Global Legal Connect](#)). Et rappelez-vous, si vous comptez offrir ou recevoir un cadeau, une invitation, un divertissement ou autre attention à ou de la part d'un fonctionnaire (quelle que soit sa valeur), contactez d'abord le Département juridique pour obtenir son avis et son approbation.



Quels sont les principes du Code de conduite qui me concerne? *(suite)*

Conservation des documents

Nous suivons notre calendrier en matière de conservation des documents pour nous assurer que nous maintenons correctement nos documents commerciaux. Vous pouvez consulter ce calendrier [ici](#).

Questions de responsabilité

En tant que partenaire mondial, nous communiquons régulièrement nos efforts dans les domaines de l'impact environnemental et social aux parties prenantes. Nous publions des informations sur la responsabilité sociale Groupe sur [Ingram Micro ESG](#) et les collaborateurs et filiales d'Ingram Micro sont tenus de se conformer à nos procédures et objectifs.

Prévenir les pertes

Saviez-vous que chaque année, les vols commis par les employés coûtent 50 milliards de dollars aux entreprises américaines ? Saviez-vous que vous pouvez faire partie de la solution et contribuer à protéger les actifs d'Ingram Micro ? Si vous êtes témoin ou soupçonnez un vol ou une perte, signalez-le immédiatement :



À votre
superviseur



Au personnel chargé
de la sécurité



Aux Ressources
Humaines



Amender le Code de conduite et y déroger

Les politiques juridiques et de conformité de l'entreprise ne peuvent être modifiées qu'en suivant le processus défini par le Directeur Juridique. Toute modification de ce Code de conduite ou tout abandon d'une disposition quelconque de ce Code de conduite exige l'approbation du conseil d'administration d'Ingram Micro et doit être publiquement divulgué.

Toute dérogation au Code de conduite ou aux politiques en matière de conduite légale et éthique pour les collaborateurs doit être approuvée par le Directeur Juridique et être immédiatement communiquée au Comité d'Audit.



Utiliser la Hotline Ingram Micro

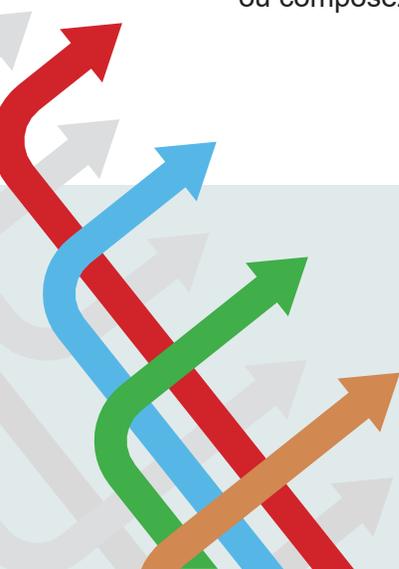
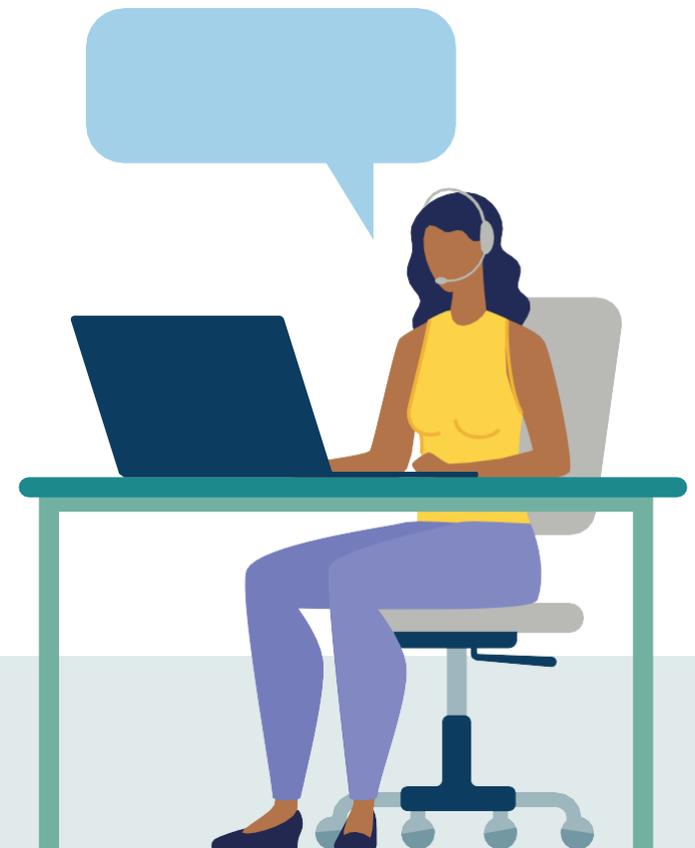
Vous vous souvenez de la « Sunshine Rule » ? Elle vous oblige à signaler toute violation légale ou éthique potentielle :

- À un responsable
- Aux Ressources humaines
- Au Département Juridique
- À la Hotline Ingram Micro

N'oubliez pas : lorsque vous signalez une violation, **vous êtes protégé contre toutes représailles** tant que votre signalement est de bonne foi.

[La Hotline d'Ingram Micro](#) est disponible à tous les collaborateurs et assurée par une tierce partie indépendante pour le signalement des violations potentielles d'éthiques et de conformité et pour les questions à propos de notre programme et nos procédures de conformité.

Vous pouvez soumettre un signalement Hotline en ligne ou en appelant le numéro gratuit. Pour commencer, rendez-vous sur la [Hotline d'Ingram Micro](#) ou composez le numéro indiqué ci-dessous pour votre pays.



Utiliser la Hotline Ingram Micro *(suite)*

ASIE PACIFIQUE

Composer un des numéros gratuits listés ci-dessous puis composer le 877-INGRAM2 (464-7262).

Pays	Numéro de téléphone gratuit
Australie	1-800-881-011 ou 1-800-551-155
Bangladesh	En ligne uniquement
Chine	Depuis une ligne extérieure, composez le numéro OneConnect 400 120 0459
Hong Kong	800-93-2266
Inde	000-117
Indonésie	001-801-10
Malaisie	1-800-80-0011
Nouvelle-Zélande	000-911
Pakistan	00-800-01-001
Philippines	105-11
Philippines (opérateur parlant tagalog)	1010-5511-00
Singapour	800-001-0001 ou 800-011-1111
Sri Lanka	En ligne uniquement
Thaïlande	1-800-0001-33
Vietnam	1-201-0288 ou 1-288-0288

Utiliser la Hotline Ingram Micro *(suite)*

EUROPE

Composer un des numéros gratuits listés ci-dessous puis composer le 877-INGRAM2 (464-7262).

Pays	Numéro de téléphone gratuit
Autriche	0-800-200-288
Belgique	0-800-100-10
Bulgarie	00-800-0010
Croatie	0800-220-111
République tchèque	00-800-222-55288
Danemark	800-100-10
Finlande	0-800-11-0015
France	0-800-99-0011 ou 0-800-99-0111 ou 0-800-99-1011 ou 0-800-99-1111 ou 0-800-99-1211 ou 0-805-701-288
Allemagne	0-800-225-5288
Hongrie	06-800-011-11
Italie	800-172-444
Macédoine du Nord	0800-94288
Pays-Bas	0-800-022-9111
Norvège	En ligne uniquement
Pologne	0-0-800-111-1111

Utiliser la Hotline Ingram Micro *(suite)*

EUROPE *(suite)*

Composer un des numéros gratuits listés ci-dessous puis composer le 877-INGRAM2 (464-7262).

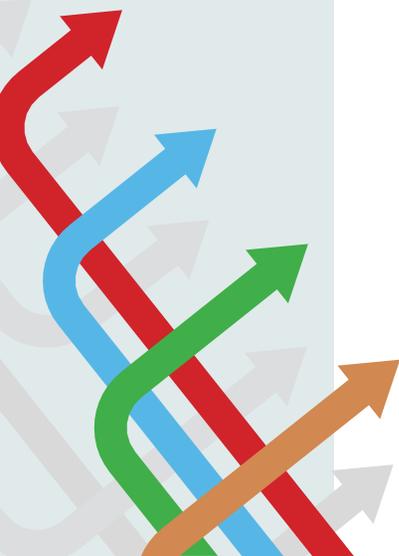
Pays	Numéro de téléphone gratuit
Portugal	800-800-128
Roumanie (Romtelecom)	0808-03-4288
Slovaquie	
Slovénie	503-597-4316 (appel en PCV ; les frais seront acceptés par le centre de contact Ethics Point)
Espagne	900-99-0011
Serbie	Depuis une ligne extérieure, composez le numéro OneConnect 0800 800239
Suède	020-799-111
Suisse	0-800-890-011
Royaume-Uni	0-500-89-0011 ou 0-800-89-0011

Utiliser la Hotline Ingram Micro *(suite)*

AMÉRIQUE DU NORD

Composer un des numéros gratuits listés ci-dessous.

Pays	Numéro de téléphone gratuit
Canada (Anglais)	1-877-INGRAM2 (464-7262)
Canada (opérateur parlant français)	1-855-350-9393
États-Unis	1-877-INGRAM2 (464-7262)
Porto Rico	1-877-INGRAM2 (464-7262)



Utiliser la Hotline Ingram Micro *(suite)*

AMÉRIQUE LATINE

Composer un des numéros gratuits listés ci-dessous puis composer le 877-INGRAM2 (464-7262).

Pays	Numéro de téléphone gratuit
Brésil	0-800-888-8288 ou 0-800-890-0288
Chili	800-225-288 ou 800-800-288 ou 800-360-311 ou 800-800-311 (Easter Island)
Chili (opérateur parlant espagnol)	800-360-312 ou 800-800-312 (Easter Island)
Colombie	01-800-911-0010
Colombie (opérateur parlant espagnol)	01-800-911-0011
Costa Rica	0-800-011-4114 ou 0-800-225-5288
Costa Rica (opérateur parlant espagnol)	0-800-228-8288
Mexique	01-800-288-2872
Pérou	Depuis une ligne extérieure, composez le numéro OneConnect (0800) 74674
Porto Rico	1-877-INGRAM2 (464-7262)
Salvador (opérateur parlant espagnol)	800-1785
Uruguay	000-410

Utiliser la Hotline Ingram Micro *(suite)*

MOYEN-ORIENT, TURQUIE ET AFRIQUE

Composer un des numéros gratuits listés ci-dessous puis composer le 877-INGRAM2 (464-7262).

Pays	Numéro de téléphone gratuit
Arabie saoudite	Depuis une ligne extérieure, composez le numéro OneConnect 800 111 1609
Égypte	02-2510-0200 ou 2510-0200
Émirats arabes unis	800-555-66 ou 8000-021 ou 8000-061
Israël	1-80-922-2222 ou 1-80-933-3333 ou 1-80-949-4949
Liban	01-426-801
Maroc	En ligne uniquement
Oman	503-597-4316 (appel en PCV pris en charge par le centre de contact dédié aux questions d'éthiques)
Turquie	0811-288-0001